

2 AVENUE GRUNER
CS 80257
42006 SAINT ETIENNE CEDEX 1

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES (PLPDMA)**

**PLAN D’ACTIONS
2019-2025**


27/11/2019	28/11/2019 (CCES)	Projet
Modifications / Validation	Diffusion	Statut du Document
<p><i>Direction Gestion des Déchets</i></p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">TEL : 04-77-34-54-32 FAX : 04-77-34-53-99</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">L:\PESU\DGD\VALO\01-PREVENTION\4 PLPDMA\5_RAPPORTS DIAGNOSTIC ET PROGRAMME D'ACTIONS\PROGRAMME D'ACTIONS\PLPDM_PROGRAMME D'ACTIONS\4 RELU BP.DOCX</p>		

Table des Matières

1. PRESENTATION ET DEFINITION	3
2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3. LES INSTANCES IMPLIQUEES ET PROCEDURE DE VALIDATION	4
3.1 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA (CCES)	4
3.2 LES GROUPES DE TRAVAIL	4
3.3 PROCEDURE DE VALIDATION	5
4. PRESENTATION DES FICHES ACTIONS DU PLPDMA	5
4.1 AXE 1 : ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE BIODECHETS ET VEGETAUX	7
4.2 AXE 2 : EVITEMENT AU NIVEAU DES GROS PRODUCTEURS DE DECHETS (ETABLISSEMENTS DE SOIN, ADMINISTRATIONS)	8
4.3 AXE 3 : ACTIONS DE PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET REEMPLOI	9
4.4 AXE 4 : ACTIONS D'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	10
4.5 AXE 5 : ACTIONS DE PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	12
5. OBJECTIFS DE REDUCTION VISES	13
6. INDICATEURS ET MODALITES D'EVALUATION DU PLPDMA	13
7. CONCLUSION	16

1. PRESENTATION ET DEFINITION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe un ensemble de mesures et d'actions visant soit, à réduire la production de déchets (réduction quantitative) soit, à réduire leur nocivité (réduction qualitative).

La réglementation impose aux collectivités territoriales ayant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés à mettre en œuvre ce type de programme.

Pour Saint-Etienne Métropole, cet exercice est l'occasion d'imaginer puis de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse permettant à ses usagers de disposer de solutions ou de services pour réduire leur production de déchets. Il s'agit d'une démarche environnementale mais aussi de maîtrise des coûts du service public de collecte et de traitement des déchets.

Plusieurs actions sont déjà mises en place sur le territoire, ce document les intègre et propose de nouvelles actions, en les organisant dans le temps pour permettre au territoire d'atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA à horizon 2025.

2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire français de la prévention des déchets s'appuie sur la directive européenne 2008/98/CE, dite « directive-cadre déchets ». Cette dernière a fait l'objet d'une révision importante le 30 mai 2018. Le PLPDMA constitue une obligation réglementaire qui s'inscrit aussi bien dans les politiques publiques européennes et nationales que locales. En effet depuis la directive cadre sur les déchets, la prévention de la production est devenue la priorité dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Environnement, le PLPDMA doit être compatible à la fois avec le PNPD¹, le volet déchets du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), en cours d'approbation (et qui remplacera le PDPGDND² de la Loire). Ce dernier, plus récent que le PNPD, reprend les objectifs nationaux de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte de 2015 (LTECV), en les adaptant au contexte régional.

Pour rappel, les objectifs fixés par ces différents documents sont :

PNPD 2014 – 2020	SRADDET AURA	PDPGDND Loire (pour mémoire)
- 50 % de gaspillage alimentaire d'ici 2025		
-10 % de DMA d'ici 2020 (base 2010)		
- 50 % de mise en décharge d'ici 2025 (par rapport à 2010)		- 50 % de gaspillage alimentaire d'ici 2025
Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique d'ici 2022		Suppression de 7 kg/hab./an de déchets alimentaires encore emballés
Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant le 31/12/2023		
55 % en 2020 et 65 % en 2025 de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique		

¹ Plan National de Prévention des Déchets

² Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Enfin, le projet de loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire », en cours d'élaboration, prévoit de mettre à jour les objectifs nationaux relatifs à la prévention, en proposant une baisse de 15% des DMA en 2030, par rapport à 2020.

Remarque : les objectifs relatifs aux DMA, affichés dans ces différents documents, correspondent aux tonnages annuels de déchets collectés par le service public, hors gravats et déchets dangereux, et hors déchets produits par les communes (déchets municipaux). Il s'agit donc des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives (en porte à porte ou en apport volontaire : emballages, verre, papiers, textiles, cartons des commerçants), des déchèteries publiques (hors gravats et déchet dangereux).

3. LES INSTANCES IMPLIQUEES ET PROCEDURE DE VALIDATION

3.1 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA (CCES)

La collectivité a l'obligation, conformément à l'article 14 du décret n°96-1008, de créer une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme (CCES).

Cette commission a en charge de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre leurs avis à l'exécutif de Saint Etienne Métropole. Par ailleurs, un bilan de l'avancement du programme lui est présenté chaque année.

Dans le cadre du PLPDMA de Saint-Etienne Métropole (cf. Délibération du 04 octobre 2018 en annexe 1), cette commission est composée de 3 collèges :

- Collège 1 : élus de Saint Etienne Métropole, en charge de la collecte et du traitement des déchets et des autres thématiques concernées par la prévention des déchets (Président, Vice-présidents ou leur représentant, et élus volontaires)
- Collège 2 : Etat, organismes publics, collectivités planificatrices (Présidents ou leur représentant)
- Collège 3 : chambres consulaires et institutions du territoire (Présidents ou leur représentant)

Le secrétariat de la CCES est assuré par la Direction Gestion des Déchets et Prévention.

Lors de l'élaboration du PLPDMA, la CCES s'est réunie selon le calendrier suivant :

- CCES n°1 (25 mars 2019) : présentation du diagnostic territorial, recueil des avis sur les priorités du PLPDMA et les groupes travail proposés
- CCES n°2 (2 décembre 2019) : avis sur le projet de PLPDMA

La concertation pour l'élaboration du PLPDMA a été élargie en associant des acteurs spécialisés sur les thématiques abordées dans chacun des groupes de travaux conduits en 2019.

3.2 LES GROUPES DE TRAVAIL

A l'issue du diagnostic de territoire, 5 priorités ont été définies :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Accompagner les gros producteurs de déchets dans leurs démarches de prévention
- Faire de Saint-Etienne Métropole une collectivité exemplaire en matière de gestion et de prévention des déchets

Compte tenu de ces 5 priorités, les groupes de travail suivant ont été organisés pour élaborer des propositions d'actions.

Référence	Thématique	Date de réunion
GT 1	Evitement de la production de biodéchets (dont déchets verts)	25 juin 2019
GT 2	Evitement au niveau des 200 gros producteurs pris en charge par le service public (Hôpitaux, Etablissements scolaires et universitaires, Maisons de retraite, administrations...)	04 juillet 2019
GT 3	Economie circulaire dont réemploi (industrie, commerce, distribution, filière) et innovation sur le territoire	28 mai 2019
GT 4	Eco-exemplarité des collectivités	09 juillet 2019
GT 5	Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	30 avril 2019

3.3 PROCEDURE DE VALIDATION

Ce programme a pour objet la définition d'objectifs de prévention et des actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans (2019-2025) et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention.

La procédure de validation du PLPDMA est la suivante :

1. Avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA le 2 décembre 2019 ;
2. Délibération du Bureau du 16 janvier 2020 approuvant le projet de PLPDMA;
3. Arrêt du projet par le Président en vue de la consultation du public;
4. Consultation du public ;
5. Délibération approuvant le programme de prévention définitif, mi 2020.

4. PRESENTATION DES FICHES ACTIONS DU PLPDMA

Les groupes de travail ont permis de préciser les besoins et les leviers pour assurer des actions efficaces en matière de prévention des déchets.

Le PLPDMA de Saint Etienne Métropole est ainsi constitué de **21 fiches actions**, détaillées en annexe 2 pour les actions mises en œuvre en 2019/2020. Les actions prévues portent notamment sur : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi, le développement du compostage partagé, la prévention des déchets d'emballages et des déchets verts.

Ces actions sont regroupées selon 5 axes, qui ont fait l'objet d'une concertation lors de groupes de travail regroupant les acteurs concernés.

Le PLPDMA prévoit une mise en œuvre progressive des actions afin d'obtenir une montée en puissance au cours du programme mais aussi de prioriser les actions à fort enjeux en début de programme. En effet, certaines nécessiteront plusieurs années pour produire leurs effets, il est donc nécessaire de les mettre en œuvre au plus tôt.

Parallèlement certaines actions s'inscrivent dans la durée (indiqué par une flèche grise dans les tableaux ci-après).

Les premières actions déjà été initiées en 2019 sont les suivantes :

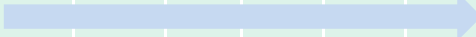
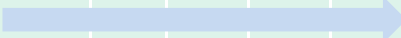
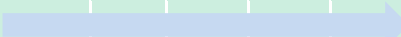
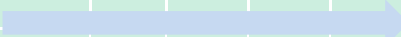
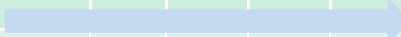
- subvention SEM de 30 à 50 € accordée aux ménages qui s'équipent en matériel permettant la prévention des biodéchets (composteurs, lombricomposteurs ou poulaillers) ;
- premiers accompagnements pour la lutte contre le gaspillage alimentaire sur 8 écoles.

Sur la période 2020/2023, il est proposé l'enclenchement des actions selon les temps forts suivants :

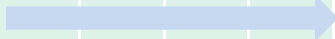
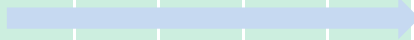
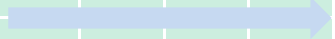
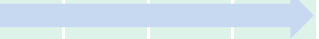
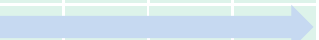
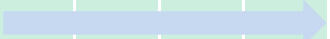
Axes	Temps fort
Prévention biodéchets et déchets verts	2020/2021
Prévention chez les producteurs non ménagers	2021
Economie circulaire et réemploi	2022
Eco-exemplarité des collectivités	2020 (gaspillage alimentaire) 2023 (communication sur l'ensemble des progrès réalisés)
Consommation responsable	2021/2022

Les tableaux suivants précisent ces actions pour les 5 axes.

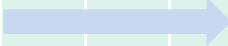
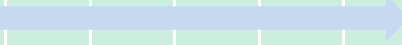
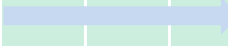
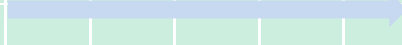
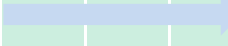
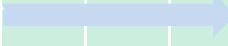
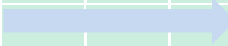
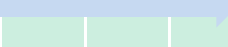
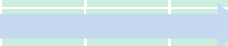
4.1 AXE 1 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE BIODECHETS ET VÉGÉTAUX

Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Prévention des déchets alimentaires des ménages	Dispositif de subvention pour inciter les ménages à s'équiper en composteurs domestiques	X						
	Accompagnement pour la mise en place, le suivi et l'animation du déploiement de site de compostage partagé		X					
2. Prévention des déchets verts des ménages	Accompagnement au Broyage déchets verts		X					
	Sensibilisation au Choix des espèces végétales		X					
	Bonnes pratiques de prévention des déchets verts (mulching, compostage)		X					
3. Prévention des déchets verts des collectivités	Plan de gestion différenciée pour les espaces verts des communes			X				
	Clauses dans les marchés publics d'entretien des espaces verts			X				
4. Prévention des déchets verts des entreprises	Sensibilisation aux bonnes pratiques de prévention des déchets verts			X				
	Charte d'engagement des professionnels			X				
5. Valorisation en circuit court des déchets verts	Accompagner le développement de filières locales de valorisation des tontes		X					

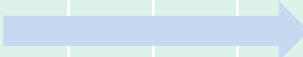
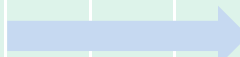
4.2 AXE 2 : EVITEMENT AU NIVEAU DES GROS PRODUCTEURS DE DECHETS (ETABLISSEMENTS DE SOIN, ADMINISTRATIONS)

4 Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6. Sensibilisation des personnels	Sensibiliser à la prévention via des sessions de formations		X	X				
7. Lutte contre le gaspillage alimentaire	Réduction à la source des déchets alimentaires : sensibilisation et la formation des opérateurs de restauration (commandes, cuisine, service) et/ou révision marchés, puis la mise en œuvre d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'établissement. « Restauration collective public traitée via GT4 »	X (Test)	X					
	Faciliter le don alimentaire			X				
8. Prévention par le réemploi	Faire connaître l'offre existante pour inciter au réemploi, réparation du matériel			X				
	Travail sur les clauses des marchés d'entretien et de fournitures			X				
9. Déchets d'emballages	Réduire le recours au jetable : Promotion des contenants réutilisables Etude de synergies possibles et du développement d'un parc d'emballages réutilisables (notamment pour repas hors foyer) Subvention de moyens de lavage		X (étude)	X				

4.3 AXE 3 : ACTIONS DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET REEMPLOI

2 Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
10. Sensibilisation des ménages	Sensibiliser à la prévention via différents supports :								
	<ul style="list-style-type: none"> • Stand lors de vide grenier/brocante • Diffusion de films & débats • Salon de l'ESS 				X				
11. Collecte préservante pour le réemploi	Généraliser les boites à don pour les livres (espaces publics)			X					
	Développement d'une zone de réemploi en déchèterie	X Test)	X						
	Collecte des invendus en fin de brocante/vidé grenier				X				
	Opération de collecte de jouets		X						
	Collecte/reconditionnement de grands cartons				X				
	Collecte gratuite de téléphones usagés				X				
	Consigne sur les emballages en verre de producteurs locaux				X				
	Création d'une zone d'activité dédiée à l'économie circulaire et solidaire	X (étude)	X		X				
	Promotion des Zones de gratuité ou dispositifs de don				X				

4.4 AXE 4 : ACTIONS D'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

7 Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
12. Sensibilisation des agents	Ateliers semaine du Développement durable	X						
	La mise en place de lombricomposteur	X	X	X				
	Limiter les impressions			X				
	Communiquer sur les performances d'évitement				X			
	Editer et diffuser un guide « o déchets au travail »		X					
	Mise en place d'un groupe d'agents volontaires afin de faciliter le relais de l'information et des initiatives			X				
13. Evènementiel	Action de sensibilisation des usagers par sollicitation du stand de l'équipe Tri-Prévention	X						
	Développement et promotion d'une plateforme éco-événement	X	X					
	Rédaction d'un guide « événement 0 déchets »		X					
	Accompagnement des organisateurs dans une démarche de réduction de leur déchet et signature d'une charte pour pérenniser et valoriser la démarche auprès du public.			X				
14. Gestion des déchets dans les écoles	Poursuite du réemploi des ordinateurs et imprimantes dans le cadre du Plan numérique à l'école piloté par SEM et élargissement au mobilier en lien avec les acteurs de l'ESS	X	X	X				
	Poursuite des actions de sensibilisation au tri des déchets et à la prévention par la proposition d'un 5ème module portant sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de la	X	X			

7 Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	démarche « école éco-citoyenne et son quartier » Lien avec la consommation responsable vis-à-vis des textiles et la promotion d'action de collecte préservante							
15. Restauration collective (scolaire et agents des collectivités)	Réduction à la source des déchets alimentaires : sensibilisation et la formation des opérateurs de restauration (commandes, cuisine, service) et/ou révision marchés, puis la mise en œuvre d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'établissement.	X Test)	...	X				
	Actions pédagogiques auprès des enfants Lien avec le Programme d'Education au Développement Durable			X				
16. Etablissements sportifs, culturels et de loisir	Optimisation du tri, réduire le recours au jetable, promotion de la consigne, déploiement de point de collecte préservante		X	X			
17. Services techniques	Généralisation de la prévention des déchets verts (cf. GT1)			X				
	Accompagnement des communes sur le tri en espace public et au dans les activités des services		X	X		
18. Marchés publics	Réalisation d'une charte des achats durables					X		
	Module de formation des agents en charge de la rédaction des marchés publics et des achats					X		
	Renforcement de la dynamique avec les acteurs locaux de l'ESS					X		
	Accompagnement des organisateurs dans une démarche de réduction de leur déchet et signature d'une charte pour pérenniser et valoriser la démarche auprès du public.					X		

4.5 AXE 5 : ACTIONS DE PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

3 Fiches	Type d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
19. Sensibilisation des ménages	Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand achat malin – caddie Malin		X					
	Opération foyers témoins				X			
20. Restauration collective et restaurants	Séminaire des professionnels de la restauration collective					X		
	Usage des « gourmets bags »			X				
	Promotion des bonnes pratiques			X				
21. Distribution alimentaire	Promotion des bonnes pratiques via : - Le développement d'un label métropolitain de classe des produits - Le relais de site de référencement et communication sur les dates limites de consommations (DLC) et dates de durabilités minimale (DDM)				X			

5. OBJECTIFS DE REDUCTION VISES

Les objectifs de réductions ont d'abord été estimés par flux de déchets, en fonction du potentiel de réduction des différentes actions du PLPDMA. Ils sont détaillés en annexe 3.

Au final, les actions du PLPDMA permettent d'atteindre des objectifs globaux de réduction des déchets, cohérents avec les objectifs nationaux et régionaux de réduction des DMA évoqués plus haut :

	2017	Objectif 2025	Evolution 2017-2025
Tonnage DMA collecté (hors gravats et déchets dangereux)	177 966 t. soit 443 kg / hab. <i>dont 98 040 t. d'OMR</i>	167 512t soit 407 kg / hab. <i>dont 86 000 t. d'OMR</i>	-8% -14%
Tonnage DMA + déchets municipaux collectés (hors gravats et déchets dangereux)	194 114 t. soit 483 kg / hab.	179 631 t. soit 437kg / hab.	-10%
.... dont tonnage enfoui	129 621 t. soit 323 kg /hab.	109 000 t. soit 265 kg /hab.	-18%

L'ensemble des actions de prévention (et celles favorisant le tri) doit permettre de réduire de 20 000 t. (sur 130 000 t. enfouies en 2017) la quantité de déchets enfouis à horizon 2025, pour moitié via la réduction des tonnages collectés, et pour moitié via l'amélioration du tri.

6. INDICATEURS ET MODALITES D'EVALUATION DU PLPDMA

Le PLPDMA est un programme pluriannuel d'une durée initiale de 6 ans (2019 à 2025 dans le cas de Saint-Etienne Métropole).

La sixième année fera l'objet d'une évaluation avec l'élaboration d'un nouveau programme.

Un bilan annuel visant à évaluer l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution de la quantité de déchets produites sera établi et présenté à la commission de suivi. Ce bilan sera également l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats et d'apprécier la cohérence des actions de prévention avec les objectifs de réduction sur les flux prioritaires.

Le suivi du programme d'action et de son efficacité sera réalisé grâce à des indicateurs relatifs à la mesures de la mise en œuvre du PLPDMA (moyens techniques, humains, financiers nécessaires) et des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits (par type de collecte et par type de flux).

Le tableau suivant reprend la liste des indicateurs qui seront suivis dans la cadre du PLPDMA :

N°	Indicateurs par type de collecte	Unité	2 017
1	Tonnage total collecté DMA et déchets municipaux (hors gravats et déchets dangereux)	tonne	194 114
		kg/hab	483,1
2	dont tonnages collectés déchets municipaux (déchets verts, marchés, bennes CTM, apports directs...)	tonne	16148
		kg/hab	40,2
3	dont tonnage collecté DMA (hors gravats et déchets dangereux)	tonne	177 966
		kg/hab	442,9
4	dont tonnage collecté OMR	tonne	98 040
		kg/hab	244,0
5	dont tonnage collecté CS (AV et PaP papier, PaP multi)	tonne	17 104
		kg/hab	42,6
6	dont tonnage collecté verre (AV et PaP)	tonne	7 590
		kg/hab	18,9
7	dont tonnage collecté TLC	tonne	1 876
		kg/hab	4,7
8	dont tonnage collecté déchèteries (hors gravat et déchets dangereux)	tonne	53 356
		kg/hab	132,8
N°	Indicateurs par flux	Unité	2 017
9	Tonnage collecté cartons (déchèteries/commerçants/communes)	tonne	2 513
		kg/hab	6,3
10	Tonnage collecté biodéchets	tonne	0
		kg/hab	
11	Tonnage collecté Tout venant (déchèteries/communes)	tonne	19 234
		kg/hab	47,9
12	Tonnage collecté DEA (déchèteries)	tonne	3 634
		kg/hab	9,0
13	Tonnage collecté Déchets verts (déchèteries/communes)	tonne	23 321
		kg/hab	58,0
14	Tonnage collecté D3E (déchèteries)	tonne	2 081
		kg/hab	5,2
15	Volume de bacs DMR collectés gros producteurs (soumis à la redevance spéciale)	Millions de litres	

N°	Autres indicateurs	Unité	2 017
16	Tonnage envoyés ISDND	tonne	129 621
		kg/hab	322,6
17	Emission GES ISDND	t EqCO2	47 052
18	Nombre de foyers équipés en compostage individuel via soutien SEM	Unité	0
19	Nombre de sites de compostage partagé	Unité	20
20	Tonnage biodéchets composté en proximité (estimation sur la base du nombre de composteurs installés/subventionnés)	tonne	71
		kg/hab	0,2
21	Nombre de personnels formés	Unité	
22	Nombre d'établissements ayant mis en œuvre des démarches de prévention/tri (hors écoles)	Unité	
23	Nombre d'écoles ayant mis en œuvre des démarches prévention/tri	Unité	
24	Nombre de personnes sensibilisées prévention/tri lors des manifestations	Unité	8 095
25	Nombre d'élèves sensibilisés	Unité	945
26	Nombre d'établissements soumis à la RS	Unité	207
27	Nombre de broyeurs distribués	Unité	

7. CONCLUSION

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Saint-Etienne Métropole constitue un changement de paradigme du point de vue de la gestion des déchets du territoire. Il place la réduction à la source comme la priorité de la politique territoriale à mener et y affecte des moyens importants afin d'assurer sa réussite.

Celle-ci est liée, pour partie, à l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (usagers, activités économiques, associations, administrations,...) : le PLPDMA consacre donc des moyens à la sensibilisation et la formation pour faire évoluer les comportements. Elle est également liée à la mise en œuvre d'actions très opérationnelles, duplicables, et dont l'effet peut être mesuré : c'est dans cet état d'esprit que les actions présentées dans ce document ont été formalisées.

Le suivi annuel du programme permettra de juger de la pertinence de cette approche, et de l'ajuster si nécessaire.

Au-delà de l'obligation réglementaire qui incombe à la collectivité, le PLPDMA représente aussi une opportunité en termes de développement de nouvelles activités, de nouveaux emplois et de lien social. La mise en œuvre d'une politique de prévention devra accompagner, de fait, un développement des stratégies d'économie circulaire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, favorisant le développement de filières locales, créatrices d'emplois.

Annexe 1 :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE
SUIVI (CCES) DU PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES(PLPDMA)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00384

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES(PLPDMA)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BFRIVET, Mme Nora BERROUKCHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJUN, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

402-92378-041001420000000000

015 8 078888888 00000000

Annexe 2 :
FICHES ACTION

PLPDMA					V0		
Domaine	EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE BIODECHETS ET VEGETAUX						
Fiche 1: Prévention des déchets alimentaires des ménages				Cibles : Ménages			
Porteur(s) de projet : SEM - DGD				Partenaires :			
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. L'habitat collectif ne concerne que 50 % de la population. Conformément aux résultats de la caractérisation menée en début d'année 2018, la part de déchets putrescibles représente plus de 30% des ordures ménagères résiduelles collectées, soit 55 kg/an/hab.</p> <p>Une gestion de proximité de ces bio-déchets contribue fortement aux objectifs de réduction et limite les coûts et les nuisances induits par la gestion classique (collecte et traitement) des ordures ménagères.</p> <p>Les actions de SEM jusqu'à présent dans ce domaine sont limitées : élaboration et diffusion d'un guide du compostage domestique, expérimentation de 15 sites de compostage collectif, mise à disposition de composteurs à but pédagogique, sensibilisation annuelle au compostage/paillage.</p> <p>Les demandes de fourniture de composteurs sont récurrentes. Par ailleurs, les collectivités devront avant 2024 assurer le détournement des biodéchets. La prévention devant être favorisée à la collecte, il est proposé d'accélérer le développement d'une gestion de proximité en s'adaptant aux différentes typologies d'habitat de notre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compostage domestique et/ou poulailler pour les secteurs ruraux et pavillonnaires • Lombricompostage et compostage collectif pour les secteurs urbains 						
	Description des actions	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole accorde aux particuliers une aide à l'acquisition d'un composteur, d'un lombricomposteur ou d'un poulailler, ainsi que la mise à disposition gratuite des composteurs collectifs ou pédagogiques. il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et améliorer les actions déjà engagées : guide du compostage, mise à disposition gratuite de composteurs à but pédagogique, sensibilisation au compostage ... • Faciliter l'accès aux composteurs individuels, lombricomposteurs et de poulaillers en accordant une subvention de 30 €TTC pour un composteur et 50€ TTC pour un lombricomposteur ou un poulailler. Un budget de 60 000 € a été provisionné pour 2019 et doit permettre l'équipement d'environ 1800 foyers. Cette action sera reconduite en 2020. • D'accompagner le développement du compostage collectif pour les secteurs volontaires en mettant à disposition des composteurs collectifs et en assurant la formation des référents (base 20 sites maximum par an pour une capacité de 1000 foyers supplémentaires) <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>					
Objectif de dotation annuel	1850 équipements individuels en 2019 1200 équipements individuels en 2020	1850 foyers 1200 foyers	Coûts	Subvention 2019 Subvention 2020	60000 € 40000 €		
	20 Sites de compostage collectifs/an	1000 foyers		Accompagnement /an	55 000 €		
	20 Sites de compostage pédagogiques/an	-		Acquisition de matériel/an	25 000 €		
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les biodéchets dans les ordures ménagères Réduire de 15% les déchets verts Potentiel d'évitement 60 % des 55 kg/an/hab de biodéchets (cf. caractérisation)	33 kg/an/hab	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-36 en 2020 - 80 en 2021 -252t en 2025		
	Nb hab : à 2,16 hab/foyers 1850 foyers équipés en 2019 et 2200 supplémentaires en 2020	4000 hab en 2019 8750 hab en 2020 32 500 hab en 2025					
	Tonnes	130 en 2020 290 en 2021 920 en 2025	Calendrier prévisionnel	2019 - 2025			
Niveau d'avancement Décembre 2019	Dispositif de subvention 2019 Reconduction en 2020 Marché accompagnement en cours de notification	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dotation annuel - Nombre d'habitant impliqués - Evolution du tonnage des déchets ménagers et assimilés traités 				
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD				

PLPDMA				V0	
Domaine	EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE BIODECHETS ET VEGETAUX				
Fiche 2 : Prévention des déchets verts des ménages			Cibles : Ménages		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Développement Territorial		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. L'habitat en maison individuelle concerne 31 % de la population. Un quart des déchets apportés en déchèterie sur le territoire de Saint-Etienne Métropole par les ménages sont des déchets verts, ce qui représente 44 kg/an/hab. A noter que les déchets verts retrouvés dans les OMR représentaient 5,5 kg/hab en 2017 (cf. caractérisation)</p> <p>Une gestion de proximité de ces déchets verts contribue fortement aux objectifs de réduction et limite les coûts et les nuisances induits par la gestion classique (collecte et traitement) même s'ils sont actuellement majoritairement valorisés.</p> <p>Les actions de SEM jusqu'à présent dans ce domaine jusqu'à présent : élaboration et diffusion d'un guide du compostage domestique, promotion de bonne pratique (mulching, paillage, broyage, prairies fleuries) et sensibilisation annuelle lors d'événementiels (flore, semaine du développement durable...).</p>				
Description des actions	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du broyat en déchèterie pour sensibilisation au broyage et ses bénéfices Subventionner l'achat de broyeurs à l'attention des collectifs (association, syndic, services techniques). Communiquer sur les préconisations interdisant les espèces à croissance trop rapide ou non compostables dans les documents d'urbanisme: intégration dans le PLUi. Informier/ sensibiliser à l'occasion d'évènements (marchés, salon, foire....) en particulier liés au jardinage et aux plantes ou en déchèterie et auprès des relais habituels...., (via équipe Tri Prévention et prestataire) pour l'accompagnement du compostage partagé. <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Nb animations sur la thématique	10/an	Coûts	Subvention 2020	15000 €
	Instruction dossier de subvention à l'achat de broyeur	5/an		Subvention 2021	10000 €
	Guide de promotion des pratiques/articles dans journaux	-		Accompagnement /an 2020 et 2021	5 000 €
Objectif de réduction des déchets	Potentiel d'évitement 15 % des 58 kg/an/hab de déchets verts soit 9 kg/an/hab d'ici 2025	0,5 kg/an/hab en 2020 1 kg/an/hab à partir de 2021	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-18 en 2020 - 53 en 2021 -195 en 2025
	Tonnes	201 en 2020 603 en 2021 2 200t en 2025		Calendrier prévisionnel	2020 - 2025
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'animation Nombre d'habitant sensibilisés Nombre de broyeur subventionné et heure de fonctionnement Evolution du tonnage des déchets verts en déchèterie 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA					V0
Domaine	EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE BIODECHETS ET VEGETAUX				
Fiche 5 : Valorisation en circuit court des déchets verts			Cibles : Entreprises Entretien des espaces verts, Services techniques		
Porteur(s) de projet : SEM – DGD/DD			Partenaires : Agriculteurs		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. L'habitat en maison individuelle concerne 31 % de la population. Un quart des déchets apportés en déchèterie sur le territoire de Saint-Etienne Métropole par les ménages sont des déchets verts, ce qui représente 44 kg/an/hab. A noter que les déchets verts retrouvés dans les OMR représentaient 5,5 kg/hab en 2017 (cf. caractérisation). Un quart des déchets collectés au niveau des Centre Techniques Municipaux sur le territoire de Saint-Etienne Métropole sont des déchets verts, ce qui représente 14 kg/an/hab.</p> <p>Une gestion de proximité de ces déchets verts contribue fortement aux objectifs de réduction et limite les coûts et les nuisances induits par la gestion classique (collecte et traitement) même s'ils sont actuellement majoritairement valorisés.</p> <p>Saint-Etienne Métropole souhaite, en s'adressant aux prestataires de services, développer des filières locales de valorisation des tontes. Cinq exploitations du Gier ont le projet de monter un méthaniseur agricole pour traiter le lisier des bovins. L'étude de faisabilité souligne qu'il serait nécessaire d'ajouter des déchets verts.</p>				
Description des actions	<p>Saint-Etienne-Métropole propose de détourner en proximité des déchets non ligneux pour alimenter des méthaniseurs développés par la filière agricole. Il est proposé de lancer une pré-étude pour définir comment associer les déchèteries et les centres techniques municipaux de Saint-Étienne Métropole à ce projet.</p> <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Filières de valorisation locales mises en œuvre	Une filière par territoire	Coûts	Pré-étude Intervention d'experts, bureau d'étude	Stagiaire 3 000 €
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 15% les déchets verts	0,25 kg/an/hab à partir de 2021	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-9 en 2021 - 18 en 2022
	Tonnes	100 en 2021 201 en 2022	Calendrier prévisionnel		2020
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux formations - Nombre de stations développées sur le territoire - Evolution du tonnage des déchets verts en déchèterie 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD/DD		

PLPDMA					V0
Domaine	EVITEMENT AU NIVEAU DES GROS PRODUCTEURS DES DECHETS				
Fiche 6 : Sensibilisation du personnel			Cibles : Personnel		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes-CCAS...		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Le dispositif de Redevance Spéciale, instaurée en 2006 pour les usagers produisant plus de 3 060 litres de déchets non recyclables par semaine, permet le suivi de 200 gros producteurs sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Les principaux concernés sont les établissements de soin et de santé, les établissements scolaires ainsi que les activités et services d'hébergement et de restauration.</p> <p>Saint-Etienne Métropole souhaite en s'adressant directement à ces établissements, développer une démarche adaptée et proposer des actions ciblées de sensibilisation des personnels et d'accompagnement dans la mise en place de services ou dispositifs.</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de sensibiliser les personnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser plusieurs sessions de formation pour le personnel sur la gestion des déchets au sens large sous forme de modules progressifs ; Sensibiliser le personnel et la direction de l'établissement sur les enjeux de la prévention des déchets Donner des outils et des exemples d'actions Favoriser l'engagement des agents à travers une méthodologie participative Accompagner la réduction de la production de déchets alimentaires sur les lieux de restauration collective (cf. fiche 7) Suivre l'évolution des tonnages et le suivi de collecte des bacs <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
	Objectif de réalisation	Nb de participants aux réunions de sensibilisation	100/an	Coûts	Animation de réunions/ Organisation de formation
	Nb de participants aux formations	40/an	Campagne de suivi		3 000 €
	Réalisation d'un guide « 0 » déchets au travail	2020	Acquisition de matériel 2020-2021		5 000 €
Objectif de réduction des déchets	Potentiel d'évitement 0,5 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab) et papiers (42 kg/hab) (cf. caractérisation)	0,5 kg/an/hab	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-18 en 2021 -35 en 2022
	Tonnes	200 en 2021 400 en 2022	Calendrier prévisionnel		2020 - 2022
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux formations Nombre d'établissement accompagnés Nombre d'établissements soumis à la RS Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA				V0	
Domaine	EVITEMENT AU NIVEAU DES GROS PRODUCTEURS DES DECHETS				
Fiche 7 : Lutte contre le gaspillage alimentaire			Cibles : Etablissements gros producteurs, personnel		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes-CCAS...		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Le dispositif de Redevance Spéciale, instaurée en 2006 pour les usagers produisant plus de 3 060 litres de déchets non recyclables par semaine, permet le suivi de 200 gros producteurs sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Les principaux concernés sont les établissements de soin et de santé, les établissements scolaires ainsi que les activités et services d'hébergement et de restauration.</p> <p>Saint-Etienne Métropole souhaite en s'adressant directement à ces établissements, développer une démarche adaptée et proposer des actions ciblées de sensibilisation des personnels et d'accompagnement dans la mise en place de services ou dispositifs.</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'inciter à la réduction à la source des déchets alimentaires via la mise en œuvre des actions de réduction à tous les niveaux concernés. Cette action nécessite en préalable une sensibilisation et la formation des agents (commandes, cuisine, service) et/ou révision marchés, puis la mise en œuvre d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'établissement. • De promouvoir les dons alimentaires en accompagnant l'organisation de la distribution des plats non consommés <p>Réflexion sur la mise en œuvre d'un partenariat avec la CCI Loire. Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Nb d'établissements accompagnés	20/an	Coûts	Animation de réunions/ Action de communication	2 000 €
	Nb de participants aux formations	40/an		Accompagnements /an 2020 et 2021	45 000 €
	Nb d'actions de promotion des bénéfiques du don	5/an		Acquisition de matériel 2020-2021	10 000 €
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les biodéchets dans les ordures ménagères Potentiel d'évitement 5 % des 55 kg/an de biodéchets (cf. caractérisation)	1 kg/an/hab en 2021 2 kg/an/hab en 2022	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-110 en 2021 - 220 en 2022
	Tonnes	400 en 2021 800 en 2022	Calendrier prévisionnel		2020 - 2025
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux formations - Nombre d'établissement accompagnés - Nombre d'établissements soumis à la RS - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA				V0	
Domaine	EVITEMENT AU NIVEAU DES GROS PRODUCTEURS DES DECHETS				
Fiche 9 : Déchets d'emballages			Cibles : Etablissements gros producteurs, personnel		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes-CCAS...		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Le dispositif de Redevance Spéciale, instaurée en 2006 pour les usagers produisant plus de 3 060 litres de déchets non recyclables par semaine, permet le suivi de 200 gros producteurs sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Les principaux concernés sont les établissements de soin et de santé, les établissements scolaires ainsi que les activités et services d'hébergement et de restauration.</p> <p>Saint-Etienne Métropole souhaite, en s'adressant directement à ces établissements, développer une démarche adaptée et proposer des actions ciblées de sensibilisation des personnels et d'accompagnement dans la mise en place de services ou dispositifs.</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole mènera des actions de prévention et de promotion de contenants réutilisables.</p> <p>Il s'agit d'une part de réduire au maximum le recours au jetable. Cela se traduira par la mise en œuvre de contenants réutilisables, à défaut contenants jetables compostables ou envoyés vers filière recyclage.</p> <p>Des actions de formation des agents (commandes, cuisine, service) et/ou révision marchés seront nécessaires et un diagnostic de la consommation en contenants jetables (appui prestataire gaspillage alimentaire) sera réalisé en préalable</p> <p>D'autre part, Saint-Etienne-Métropole incitera et accompagnera à l'utilisation de vaisselle réutilisable :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement d'une étude de synergies possibles et du développement d'un parc d'emballages réutilisables (notamment pour repas hors foyer): <ul style="list-style-type: none"> Regroupement sur plateforme logistique des emballages vidés souillés Tri des emballages retournés Lavage séchage inspection Re-Palettisation industrielle Mise en œuvre des moyens de lavage supplémentaires dans les ERP (aides investissement SEM) Inciter à déposer des dossiers à l'appel à manifestation d'intérêt ADEME/CITEO visant à « Développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre ». <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
	Objectif de réalisation	Nb d'établissements accompagnés	10/an	Coûts	Stagiaire sur inventaire et déploiement local
Nb d'équipements mis en place		5/an	Animation de réunions/ Formation des acteurs		3 000 €
Nb de dossier déposés		3/an	Subvention		15 000 €
Nb de dossier de subvention Nb de dossier déposé		5/an 5/an	Fournitures de contenants réutilisables		7 000 €
Objectif de réduction des déchets	Potentiel d'évitement 1 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab) en 2021, puis 2 % à partir 2022 (cf. caractérisation)	2 kg/hab/an	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	- 23 en 2021 - 68 en 2022
	Tonnes	260 en 2021 770 en 2022	Calendrier prévisionnel		2021-2025
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipement de lavage en place Nombre d'établissement accompagnés Evolution du tonnage des OMR et sélectif 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA					V0
Domaine	ECONOMIE CIRCULAIRE ET REEMPLOI				
Fiche 11 : Collecte préservante pour le réemploi			Cibles : Ménages		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes, Entreprises de l'insertion		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Les entreprises représentent un fort enjeu par leur production de déchets (et notamment ceux dits « assimilés » collectés en même temps que les déchets des ménages), mais aussi en tant que relais d'informations auprès de leurs personnels. Il semble opportun pour les futures actions du PLPDMA, de les sensibiliser via les relais et représentants qui les fédèrent. Les acteurs de l'économie circulaire, et notamment du réemploi, constituent également de véritables « vitrines » locales des enjeux de la prévention, alliant réduction des déchets, sensibilisation et création d'emplois solidaires.</p> <p>Les actions de SEM jusqu'à présent dans ce domaine jusqu'à présent : élaboration et diffusion d'un guide du tri et de la prévention, promotion de bonne pratique et sensibilisation annuelle lors d'évènements (salon Tatou Juste, semaine du développement durable...).</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de mettre en place une collecte préservante en vue de garantir l'intégrité de l'objet collecté et permettre sa réparation ou son réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations de boîte à dons pour les livres : généraliser les boîtes à don pour les livres dans les espaces publics • Développement d'une zone de réemploi en déchèterie : Solliciter les services d'un prestataire pour sensibiliser les usagers et collecter en amont via le local réemploi- 1 test a été mené en 2019 lors de la SERD sur 2 déchèteries • Collecte des invendus en fin de brocante/vide grenier : organisation de la collecte des objets invendus lors de vide grenier par un acteur de réemploi/réutilisation du territoire (lien avec la Fiche 10) • Opération de collecte de jouets : Ecosystème propose de soutenir Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'une collecte de jouets à décliner pendant la SERD. (collecte dans les établissements volontaires de type : écoles, collèges, mairies, médiathèques volontaires.) • Collecte/reconditionnement et revente de grands cartons: il s'agira de faire prendre conscience aux organisateurs et exposants qu'un invendu n'est pas forcément synonyme de déchet. • Collecte gratuite de téléphones usagés : Organisation d'une collecte en entreprise et traitement des appareils collectés. • Consigne sur les emballages en verre de producteurs locaux : en lien avec la promotion de contenants réutilisables (cf. fiche 9), un soutien pourra être apporté pour développer les dispositifs de consignes verre. • Création d'une zone d'activité dédiée à l'économie circulaire et solidaire : Réalisation d'une étude d'opportunité pour créer un ou plusieurs lieux communs à diverses structures, qui permettraient de mutualiser certaines fonctions, tâches, et surtout créer des synergies entre ces activités. Ce lieu servirait de vitrine pédagogique locale et permettrait aux habitants de bénéficier d'une offre élargie en termes de produits issus du réemploi • Promotion des Zones de gratuité ou dispositifs de don : Réalisation d'opération de communication sur les zones de gratuité ou dispositifs de don <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Nb de présence sur Vide greniers	10/an	Coûts	Equipe Tri Prévention	-
	Opération zone de réemploi en déchèterie	4/an		Sollicitation prestataire-ressourcerie pour collecte	8 000 €

PLPDMA				V0	
Domaine	ECONOMIE CIRCULAIRE ET REEMPLOI				
Fiche 11 : Collecte préservante pour le réemploi			Cibles : Ménages		
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes, Entreprises de l'insertion		
	Développement d'un service de collecte de carton	-		Investissement mobilier Appel à projet subvention	10 000 €
	Dispositif ciblé de consignes	1/an			10 000 €
	Lancement d'un LUPI en vue de : - fédérer les acteurs présents sur le site autour d'un projet qui le rende d'avantage lisible (de l'intérieur et à l'extérieur) ; - identifier les besoins des usagers (structures présentes, visiteurs quotidiens, visiteurs occasionnels) du site et/ou quartier afin de proposer une offre de service adaptée.	2019		Etude LUPI en 2019	30 000 €
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% la production d'encombrants Réduire de 10% les déchets papiers Réduire de 10% les déchets textiles Améliorer le tri des D3E Stabiliser les déchets carton Réduire de 5% les déchets de verre	4kg/an/hab	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	-142
	Tonnes	1610 t/an			Calendrier prévisionnel
Niveau d'avancement Décembre 2019	Test caisson/local réemploi en déchèterie. Etude LUPI en cours	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre de sollicitation du stand - Evolution du tonnage des OMR, sélectif et déchèterie 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA				V0		
Domaine	ECO EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES					
Fiche 12 : Agents des collectivités			Cibles : Agents des collectivités et ménages associés			
Porteur(s) de projet : SEM - DGD			Partenaires : Communes, Entreprises de l'insertion			
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>En tant que Métropole et ville centre du département, Saint-Étienne se distingue par la présence de nombreuses administrations territoriales. Ces entités sont déjà engagées dans des démarches environnementales, et ont pour la plupart adopté des plans d'actions en termes d'économie et d'exemplarité quant à leurs achats publics, mais également dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leurs restaurants collectifs.</p> <p>La densité des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des services d'hébergement et de restauration associés (universités, grandes écoles, cités et restaurants universitaires) est aussi caractéristique du territoire. De nombreuses dynamiques sont déjà engagées, telles celle du REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) ou encore celle de la Cité universitaire de Saint-Étienne.</p> <p>Ainsi, des solutions de prévention des déchets et un retour d'expérience sur les bonnes pratiques peuvent être diffusées et partagées par ces acteurs. Ces sites sont également propices à la diffusion de messages d'information et de sensibilisation sur la prévention des déchets, compte tenu du nombre élevé d'employés et d'usagers fréquentant quotidiennement ces lieux.</p>					
	Description des actions	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de mettre en place des actions de sensibilisation à l'attention des agents des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers semaine du Développement durable • La mise en place de lombricomposteur : il s'agit de poursuivre le test initié au niveau du bâtiment central de Grüner et de déployer la gestion de proximité des biodéchets issues des espaces de convivialité • Limiter les impressions en généralisant la mise en place d'un code d'accès pour déclencher l'impression • Communiquer sur les performances d'évitement : Communication du bilan sur les économies réalisées à l'ensemble du personnel et aux acteurs du territoire (ex: évolution impressions) • Editer et diffuser un guide « 0 déchets au travail » • Etablir un réseau de référents : Mise en place d'un groupe d'agents volontaires (appelés éco-team) – propositions de challenge, etc. afin de faciliter le relais de l'information et des initiatives <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
		Objectif de réalisation	<p>Nb de participants aux réunions de sensibilisation et de travail Nb de référents</p> <p>Nb d'imprimantes programmées</p> <p>Réalisation d'un guide « 0 » déchets au travail</p> <p>Nb de lombricomposteurs</p>	<p>100/an Mini 53</p> <p>5/an</p> <p>2020</p> <p>5/an</p>	Coûts	<p>Animation de réunions/ Organisation de formation</p>
Objectif de réduction des déchets	<p>Réduire de 10% les biodéchets dans les ordures ménagères</p> <p>Réduire de 10% les déchets papiers</p> <p>Réduire de 10% les déchets plastiques</p> <p>Potentiel d'évitement</p> <p>0,5 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab) et papiers (42 kg/hab)</p>	0,5 kg/an/hab	Objectif CES	<p>Investissement mobilier</p> <p>Impact GES (teq CO2)</p>		<p>5 000 €</p> <p>-18 en 2021 - 35 en 2022</p>

	(cf. caractérisation)			
	Tonnes	200 en 2021 400 en 2022	Calendrier prévisionnel	2019-2022
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux formations - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 	
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD	

PLPDMA					V0
Domaine	ECO EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES				
Fiche 13 : Evènementiel			Cibles : Ménages		
Porteur(s) de projet : SEM – DGD & DD			Partenaires : Communes, Associations		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d’actions sont connus. Il s’agit prioritairement d’agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S’y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l’importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>La Redevance Spéciale (RS) a été instaurée en 2006 pour les usagers produisant plus de 3 060 litres de déchets non recyclables par semaine et les recettes associées en 2017 ont représentées 3 % des recettes de SEM soit, un peu plus d’un million d’euros. Les principaux redevables en 2017, étaient au nombre de 207 et concernés principalement les établissements de soin et de santé, les établissements scolaires ainsi que les activités et services d’hébergement et de restauration. SEM prend également en considération les manifestations ponctuelles pour lesquelles le dispositif de la RS est proposé aux organisateurs. Au total, en 2017, 35 manifestations avaient formulé une demande de bacs OM et/ou de tri sélectif les assujettissant à la RS et 33 en ont effectivement bénéficié.</p> <p>Des solutions de prévention des déchets et un retour d’expérience sur les bonnes pratiques peuvent être diffusées et partagées par ces acteurs. Ces sites sont également propices à la diffusion de messages d’information et de sensibilisation sur la prévention des déchets, compte tenu du nombre élevé d’employés et d’usagers fréquentant ces lieux.</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de mettre en place des actions de sensibilisation à l’attention des organisateurs et usagers dans le cadre des évènements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action de sensibilisation des usagers par sollicitation du stand de l’équipe Tri-Prévention • Développement et promotion d’une plateforme éco-évènement : • Rédaction d’un guide « évènement 0 déchets » • Engagement dans une charte éco-évènement : Accompagnement des organisateurs dans une démarche de réduction de leur déchet et signature d’une charte pour pérenniser et valoriser la démarche auprès du public. <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
	Objectif de réalisation	Nb de stand Equipe Tri prévention lors d’évènementiel	10/an	Coûts	Accompagnements à la réduction des déchets (prestataire) à partir 2021
	Nb de sollicitation de la Plateforme éco-évènements	20/an	Investissement mobilier complémentaire pour Plateforme 2020		3 000 €
	Réalisation d’un guide « Mon évènement 0 déchets »	2020			
	Nb d’évènementiels engagés après accompagnement	2/an			
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les biodéchets dans les ordures ménagères Réduire de 10% les déchets plastiques Potentiel d’évitement 0,5 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab) (cf. caractérisation)	0,3 kg/an/hab	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	- 9 en 2021 - 18 en 2022
	Tonnes	100 en 2021 200 en 2022	Calendrier prévisionnel		2019-2025

Niveau d'avancement Décembre 2019	Plateforme éco-événement lancée lors de la semaine du Développement Durable 2019	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours de réservation des corbeilles de tri - Diminution des recettes RS - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD

PLPDMA				V0	
Domaine	ECO EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES				
Fiche 14 : Gestion des déchets dans les écoles			Cibles : Jeunes public et ménages associés		
Porteur(s) de projet : SEM – DGD & DD			Partenaires : Communes, Enseignants		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Le territoire compte 93 écoles primaires, 198 écoles élémentaires, 40 collèges et 46 lycées (généraux, professionnels et techniques). Saint-Etienne Métropole souhaite aborder les thèmes de la prévention des déchets auprès du public scolaire. L'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.</p> <p>Les enfants sont de formidables relais dans leur famille. L'objectif est de sensibiliser les enfants, futurs consommateurs de demain et leurs parents.</p>				
	<p>Pour ce faire, Saint-Etienne-Métropole propose de renforcer le programme d'action existant sur le public scolaire (enfants et enseignants), que cela soit directement à l'école ou dans les structures annexes dans les quartiers comme les centre aérés ou centre sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du ré-emploi des ordinateurs et imprimantes dans le cadre du Plan numérique à l'école piloté par SEM et élargissement au mobilier en lien avec les acteurs de l'ESS • Poursuite des actions de sensibilisation au tri des déchets et à la prévention par la proposition d'un 5^{ème} module portant sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de la démarche « école écocitoyenne et son quartier ». (cf. fiche 7). Un lien pourra être fait avec la consommation responsable vis-à-vis des textiles et la promotion d'action de collecte préservante <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Nb d'établissements ayant une convention avec acteurs de l'ESS	10/an	Coûts	Accompagnements /an à partir de 2020	25 000 €
	Nb d'établissements accompagnés sur le gaspillage alimentaire et la consommation responsable Cf. PEEDD	10/an		Partenariats / Convention	
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les déchets papiers Réduire de 10% les déchets textiles Améliorer le tri des D3E Potentiel d'évitement 1 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab), papiers (42 kg/hab) et textile (14 kg/hab) (cf. caractérisation)	NQ	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	NQ
	Tonnes	-	Calendrier prévisionnel		2020-2025
Niveau d'avancement Décembre 2019		Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours de réservation des corbeilles de tri - Diminution des recettes RS - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA				V0	
Domaine	ECO EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES				
Fiche 15 : Restauration collective (scolaire et agents des collectivités)			Cibles : Jeunes public et agents		
Porteur(s) de projet : SEM – DGD & DD			Partenaires : Communes, Enseignants		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d’actions sont connus. Il s’agit prioritairement d’agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S’y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l’importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Le territoire compte 93 écoles primaires, 198 écoles élémentaires, 40 collèges et 46 lycées (généraux, professionnels et techniques). Saint-Etienne Métropole souhaite aborder les thèmes de la prévention des déchets auprès du public scolaire. L’éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.</p> <p>Les enfants sont de formidables relais dans leur famille. L’objectif est de sensibiliser les enfants, futurs consommateurs de demain et leurs parents.</p>				
	<p>Aujourd’hui en France, 25 à 30 % des quantités de denrées alimentaires sont jetées. Pour une cantine accueillant 100 élèves, le gaspillage peut représenter un coût de 10000 € par an, uniquement sur l’achat des denrées. Saint-Etienne-Métropole propose de renforcer le programme d’action mis en œuvre sur le public scolaire (enfants et enseignants) et administratif en accompagnant les restaurants scolaires et administratifs pour diminuer le gaspillage alimentaire. Il s’agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’inciter à la réduction à la source des déchets alimentaires via la mise en œuvre des actions de réduction à tous les niveaux concernés. Cette action nécessite en préalable une sensibilisation et la formation des agents (commandes, cuisine, service) et/ou révision marchés, puis la mise en œuvre d’un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l’établissement. Cette action est à reliée à la fiche 7 (équivalence gros producteur) et est complète la sensibilisation des scolaire mis en œuvre dans le cadre du PEEDD (cf. fiche 14) pour la restauration collective scolaire • De promouvoir les dons alimentaires en accompagnant l’organisation de la distribution des plats non consommés <p>Ce plan aura ainsi un impact indirect en matière de réduction des besoins de transports de déchets.</p>				
Objectif de réalisation	Nb d’établissements accompagnés	10/an	Coûts	Accompagnements à la réduction des déchets (prestataire) à partir 2021	40 000 €
	Nb de participants aux formations	40/an		Investissement mobilier complémentaire pour	3 000 €
	Nb de bénéficiaires du don	-			
	Nb d’évènementiels engagés après accompagnement	2/an			
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les biodéchets dans les ordures ménagères Potentiel d’évitement 5 % des 55 kg/an de biodéchets (cf. caractérisation)	Déterminable à l’issue des pesées	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	NQ
	Tonnes	NQ	Calendrier prévisionnel	2021-2025	
Niveau d’avancement Décembre 2019	Test en 2019 de diagnostic du gaspillage alimentaire sur 8 cantines communes <4000 hab	Exemple Indicateurs suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’établissement accompagnés - Nombre d’établissements soumis à la RS - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 		
Responsable suivi de l’action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

PLPDMA					V0
CONSUMMATION RESPONSABLE ET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE					
Domaine					
Fiche 19 : Sensibilisation des ménages			Cibles : usagers		
Porteur(s) de projet : SEM – DGD & DD			Partenaires : Communes, Commerces de la distribution		
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Saint-Etienne Métropole compte près de 403 000 habitants sur 53 communes. Son territoire est majoritairement urbain avec une ville centre très importante, quelques communes rurales faiblement peuplées et peu étendues et quelques villes intermédiaires. Pour réduire les tonnages OMR, les leviers d'actions sont connus. Il s'agit prioritairement d'agir sur : les biodéchets, les emballages (dont le verre), les papiers et cartons, ainsi que les déchets textiles. S'y ajoutent les déchets verts car, bien que valorisés, l'importance des tonnages induit un coût de traitement important pour la collectivité alors que la prévention peut apporter des gains rapides et significatifs.</p> <p>Les emballages et papiers représentent 84 kg/an.hab dont 50 % se retrouvent encore dans les OMR. 29 kg/an.hab de verre sont également collectés et 10 kg/an.hab finissent encore dans les OMR. Enfin, concernant les textiles, linges et chaussures, sur 14 kg/an.hab du flux généré, 2/3 se retrouvent encore dans les OMR.</p>				
	<p>Saint-Etienne-Métropole propose de sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable, via la mise en œuvre de deux types d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand achat malin – caddie Malin : il s'agira de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur les lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets. • Opération foyers témoins : l'objectif de l'opération Foyers Témoins sera d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec comme étapes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers ○ Facilité en quelques gestes de réduire de manière importante nos déchets du quotidien. <p>Le ressenti des foyers après l'opération est globalement très positif. En moyenne, les foyers ont diminué de 25 kilos par personne et par an leurs déchets ménagers (avec des quantités plus importantes pour les foyers ayant choisi le compostage, le lombricompostage et l'autocollant stop pub).</p>				
Objectif de réalisation	Nb de stand Equipe Tri prévention lors d'évènementiel	10/an	Coûts	Accompagnements à la réduction des déchets (prestataire) à partir 2022	35 000 €
	Nb de foyers s'engageant dans l'opération « foyer témoin »	10 à 15/an		Investissement mobilier pour confection du stand et guide 2020	2 000 €
Objectif de réduction des déchets	Réduire de 10% les déchets papiers Réduire de 10% les déchets textiles Améliorer le tri des D3E Potentiel d'évitement 1 % du flux emballages plastiques et verre (35 et 29 kg/hab), papiers (42 kg/hab) et textile (14 kg/hab) (cf. caractérisation)	NQ	Objectif CES	Impact GES (teq CO2)	NQ
	Tonnes	NQ	Calendrier prévisionnel		2020-2025
Niveau d'avancement Décembre 2019	-	Indicateurs suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre de foyers témoins engagés - Evolution du tonnage des OMR et de la collecte sélective 		
Responsable suivi de l'action	France Eckhard	Sources des indicateurs	SEM – DGD		

Annexe 3 :

OBJECTIFS DE REDUCTION PAR FLUX

Enjeux		Réduire l'enfouissement en réduisant les tonnages collectés	Réduire l'enfouissement par l'amélioration du tri (pour mémoire)	Objectifs de baisse de tonnage vers enfouissement correspondants (2025)
Flux de déchets à fort enjeux	Tonnage collecté 2017		Objectifs de réduction prévu dans le PLPDMA (objectif 2025)	
	Dont tonnage collecté dans les OM (puis enfouis)	Dont tonnage en collecte sélective		Objectifs d'amélioration du tri
Biodéchets	35 500t		Collecte -10%	Collecte sélective des biodéchets à voir selon étude Sydemer
	100% dans les OM			
Plastiques, métaux, cartons (dont emballages)	27 200t		Collecte -10% sur plastiques Stabiliser les déchets carton	Tri des emballages +10% (AAP Citeo et extension des consignes de tri)
	19 400t (71%)	7 800t		
Emballage verre	12 000t		Collecte -5%	Tri +10% (AAP Citeo)
	4 400t (37%)	7 600t		
Papiers	17 000t		Collecte -10%	Tri +10% (AAP Citeo)
	8 300t (49%)	8 700t		
Textile	5 500t		Collecte -10%	Tri +10%
	3 600t (66%)	1 900t		
Déchets verts	23 300t		Collecte -15%	Amélioration tri des déchets municipaux
	100% en déchèterie/centre technique municipal (CTM) puis valorisé			
Tout venant	26 900t		Collecte -10%	Tri +20% Amélioration du tri en déchèterie et CTM
	100% en déchèterie/CTM, mais à 94% envoyé en enfouissement			
Déchets électriques et électroniques (D3E)	2 500t		Collecte -2%	Tri +75%
	325t (14%)	2 175t		